

# Commune de Sauveterre

## Procès-verbal du Conseil Municipal

---

**Séance du mardi 10 juin 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 juin à 21 heures 10 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 28 mai 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents :** Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mme FUTTERSACK Christine ; Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Maire ; Mme VERDIÉ Christelle.

**Présents : 7**

**Procuration : 1**

**Votants : 8**

**Absents :** Mr BELVEZE Jean-Marc a donné procuration à Mr CAT Jean-Claude ; Mme BELVEZE Carole ; Mr DES-PRATS Laurent ; Mr GRIMAL Vincent ;

**Secrétaire de séance :** Mr CAT Jean-Claude

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 21 h 10 mn.

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 9 avril 2025 :

**Procès-verbal du 09/04/2025 approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire
- Délibération déplacement provisoire des enfants en classe de CP de l'école de Sauveterre vers l'école de Tréjouis pour l'année 2025-2026
- Délibération tarifs location de la salle des fêtes (location associations extérieures à la commune/ tarif journalier)
- Délibération relative à un projet de centrale photovoltaïque au sol
- Délibération travaux de soutènement du talus sur le chemin impasse du Château
- Délibération relative au « référent signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (AVDHAS) »
- Délibération relative aux travaux de remise aux normes de l'installation électrique à l'extérieur de la salle des fêtes
- Questions diverses

## DÉLIBÉRATIONS :

### **1. Délibération fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire**

La délibération est adoptée.

Votants : 8      Abstention : 0      Exprimés : 8      Contre : 0      Pour : 8

### **2. Délibération relocalisation des enfants en classe de CP de l'école de Tréjouls vers l'école de Sauveterre pour l'année 2025-2026**

Madame le Maire de SAUVETERRE informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec Madame le Maire de TRÉJOULS, il serait bon pour un meilleur équilibre des classes que les enfants entrant au CP soient de nouveau scolarisés dans les locaux de l'école de SAUVETERRE pour l'année scolaire de 2025-2026.

La délibération est adoptée.

Votants : 8      Abstention : 0      Exprimés : 8      Contre : 0      Pour : 8

### **3. Délibération tarifs location de la salle des fêtes (location associations extérieures à la commune/ tarif journalier)**

Madame le Maire propose d'instaurer des tarifs et des conditions de location de la salle des fêtes à la journée pour les associations extérieures à la commune suite à plusieurs demandes d'entre elles :

- Location salle des fêtes :
  - 250 € pour les personnes extérieures à la commune
  - 50 € pour les habitants de la commune
  - 250 € pour les associations extérieures à la commune
  - 50 € pour location à la journée des associations extérieures à la commune (hors Week-end et jours fériés)
- Location vaisselle + salle des fêtes et location vaisselle seule :
  - 50 € pour les personnes extérieures à la commune
  - 30 € pour les habitants de la commune
- Facturation de l'électricité suivant la consommation et le tarif du kilowatt en vigueur au jour de la location
- **GRATUITÉ TOTALE** pour les associations de la commune

La délibération est adoptée.

Votants : 8      Abstention : 0      Exprimés : 8      Contre : 0      Pour : 8

### **4. Délibération relative à un projet de centrale photovoltaïque au sol**

NEXUN est une société lyonnaise spécialisée dans l'étude et la réalisation de parcs solaires photovoltaïque.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par Nexun concernant le développement d'un projet de centrale solaire au sol, sur des terrains appartenant à des propriétaires privés.

La délibération est adoptée à 6 voix pour et 2 voix contre (Mme POUILLON Anne-Marie et Mme GRIMAL Sonia).

Votants : 8      Abstention : 0      Exprimés : 8      Contre : 2      Pour : 6

**5. Délibération travaux de soutènement du talus sur le chemin impasse du Château**

La délibération est reportée car le conseil municipal souhaite faire établir un autre devis comparatif.

De plus, les travaux n'ont pas été prévus au budget 2025 car le devis est arrivé après le vote de celui-ci.

**6. Délibération relative au « référent signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (AVDHAS) »**

La délibération est reportée en attente de l'avis du Comité Social Technique du CDG 82.

**7. Délibération relative aux travaux de remise aux normes de l'installation électrique à l'extérieur de la salle des fêtes**

La délibération est reportée. De nouvelles pistes ont été évoquées et sont à l'étude.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1. « Le chemin des crêtes » sera prochainement rénové et les frais partagés avec la commune de Saint-Cyprien puisqu'il passe sur les deux communes.
2. Agrandissement du cimetière : Mme NACEF de Tarn et Garonne Conseil Collectivité et l'architecte Mme PHILIP IZARD sont venues sur la commune afin d'étudier le projet. Mme Le Maire présente leurs propositions d'honoraires ainsi que les devis de la société SOGEXFO qui ferait le relevé topographique avant travaux.
3. Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est venu faire la visite de sécurité pour les établissements recevant du public : salle des fêtes. Suite à cette visite, le dossier de la commune de Sauveterre sera étudié en commission de sécurité à la Préfecture le vendredi 10/06/2025.
4. Suite au vote tardif du budget de l'Etat, la commune accuse une perte de recettes sur le foncier bâti et non bâti. L'Etat donne la possibilité de procéder à un nouveau vote du taux des taxes pour le budget 2025 avec une nouvelle base d'imposition mais en maintenant la perte de recettes. Le conseil municipal ne souhaite pas revoter.
5. Mme Le Maire présente un devis d'ALEC collectivités pour l'installation de panneaux « attention, ralentir enfants » ainsi que pour la pose de barrières de protection le long du mur de la cantine afin de protéger celui-ci.
6. Le Conseil Départemental a transmis un courrier à toutes les communes pour dénoncer l'affichage illicite et peu sécurisé des manifestations des diverses associations communales. Ces affichages aux abords des routes départementales et carrefours, sur les panneaux de signalisation routière ou des panneaux directionnels sont prohibés.

Le Conseil Départemental retirera tous les affichages se situant sur les carrefours des routes départementales hors agglomération.

7. Une réunion est prévue prochainement avec OCTOGONE FIBRE et les élus afin de recenser les différents problèmes de raccordement à la fibre sur le territoire communal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 20.**